

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 31

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 26 février 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Stéphane BECT, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Humberto FERNANDES, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

Procurations : Stéphane BECT à Gilles MARGUERON
Yann CHABOISSIER à Natacha BRENIER
Humberto FERNANDES à Christian SIMON
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 25

Monsieur Jean-Claude RAFFIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget principal
- Affectation du résultat 2023

Le Conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif 2023 du **budget principal** de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **4 599 173.23 €** et un déficit d'investissement de **1 180 843.46 €**,
Tenant compte du solde des restes à réaliser 2023 du **budget principal** (dépenses 1 278 597.19 € recettes 611 804.51 €) s'établissant à **- 666 792.68 €**,

- **Statuant** sur l'affectation du résultat 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		2 751 537.09 €
Affectation en investissement au compte 1068		1 847 636.14 €
001 – Déficit d'investissement reporté.	1 180 843.46 €	

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 mars 2024.

Le Président
Christian SIMON

